

Comment empêcher la fraude dans les sociétés de bienfaisance

Le docteur W. K. Harrison, médecin-examinateur suprême de la "Royale League" des Etats-Unis, disait dernièrement ce qui suit, au sujet des moyens à prendre pour empêcher l'accomplissement de certains actes de mauvaise foi très préjudiciables à des associations du genre de la nôtre :

Que les sociétés fraternelles de bienfaisance soient fréquemment trompées et poussées à accepter des risques qui seraient rejetés si les véritables faits étaient connus, cela est admis sans conteste par tous ceux qui ont eu l'occasion de suivre les affaires de ces institutions.

Les aspirants se glissent au moyen de fraudes commises par eux-mêmes ou avec la complicité d'examineurs peu scrupuleux.

Les fraudes auxquelles on peut remédier parce qu'elles sont découvertes sont dans une faible proportion, car il est probable qu'un grand nombre de ces fraudes échappent à l'attention et deviennent de lourdes charges pour les sociétés.

D'après mon expérience personnelle acquise depuis trois ans, plusieurs de ces cas se sont présentés et, de temps à autre, j'ai essayé de trouver les moyens propres à empêcher leur répétition.

Je me rappelle bien le premier cas découvert. Un aspirant rejeté à cause de l'histoire de sa famille, fit une nouvelle demande d'admission dans une autre succursale de notre ligue. Il donna à l'examinateur une histoire de sa famille corrigée et améliorée et il fut admis. A cette époque, nous n'avions rien pour contrôler de semblables cas, et la fraude serait restée cachée si celui qui le premier avait produit la demande d'admission de cet individu ne s'était pas plaint de la partialité que montrait le département médical, en rejetant un homme qui voulait être admis dans telle succursale et en l'admettant quelque temps après dans une autre.

J'ai les dossiers de plusieurs autres cas similaires. Il est arrivé plusieurs fois qu'un aspirant, rejeté par une société sœur à cause de son poids, de son histoire personnelle ou de famille, ou de ses habitudes ait demandé à être admis dans notre association, niant avoir déjà été refusé et produisant un examen où n'apparaissaient pas les causes qui lui avaient valu un refus. J'ai encore des dossiers de cas où des aspirants se sont mis sous traitement afin de couvrir temporairement les signes des maladies qu'un examen

antérieur avait révélé. De soigneux et honnêtes examinateurs ont été trompés de cette façon.

J'en suis venu à la conclusion qu'il doit être admis que plus de 50 pour cent des aspirants refusés par une société vont sous un court délai frapper à la porte d'une autre société analogue, forts de leur expérience malheureuse, et prêts à nier ou à cacher les points faibles qui leur ont valu, une première fois, une décision non favorable. Pendant plus d'un an, quatre sociétés fraternelles de ma ville, ont échangé une liste hebdomadaire des candidats refusés. Les noms contenus dans ces listes sont entrés dans un index alphabétique, et nous y référons à chaque nouvelle demande d'admission que nous recevons.

Par ce moyen, plusieurs cas de tentatives de fraudes ont avorté, de mauvais risques ont été mis de côté et le bureau médical s'est évité la mortification d'entendre dire : "Ce quelqu'un que vous avez admis a été dernièrement refusé comme étant un mauvais risque par une de vos sociétés sœurs."

Si l'on pouvait imaginer un plan praticable pour l'échange des listes de refusés entre les sociétés de bienfaisance, cela aurait pour effet, aussitôt qu'il serait adopté de rendre aisé et certain la découverte de cette sorte de fraudes, et produirait probablement une économie appréciable dans le coût des assurances.

Je prétends qu'une plus grande épargne résulterait encore si nos sociétés échangeaient la liste des médecins examinateurs qu'elles destituent pour causes.

Car, il faut l'avouer un certain nombre de médecins spéculent sur les honoraires que le grand nombre de membres leur rapportera et ils sont d'une indulgence qui cause des torts considérables à la société dont ils font partie.

Il en est de même de certains organisateurs peu consciencieux et il serait bon de trouver un moyen de se prémunir contre eux.

En effet, soixante et quinze fois sur cent, ces médecins et ces organisateurs dès qu'ils sont destitués vont offrir leurs services à d'autres institutions sœurs qui ne les connaissant pas les acceptent immédiatement et ces individus malhonnêtes recommencent là le jeu dangereux qu'ils ont déjà joué.

Il faut donc que les sociétés prennent les moyens nécessaires de se prémunir contre ces sortes de fraude, et il serait à désirer qu'au prochain congrès des sociétés de bien-